

CORPORATE EVENT NOTICE:**Introduction par offre au public
TEKKA GROUP****PLACE:**

Paris

AVIS N°:

PAR_20110128_00665_ALT

DATE:

28/01/2011

MARCHÉ:

NYSE Alternext

A) Admission d'actions et Offre au Public

Conformément aux articles 1.4, 3.1 et 3.2 des règles d'Alternext, Euronext Paris S.A. a décidé l'admission sur NYSE Alternext :

- des 2.745.760 actions existantes composant le capital de la société TEKKA GROUP,
- d'un maximum de 203.585 actions nouvelles à provenir de la conversion automatique d'obligations convertibles ou remboursables en actions (OCA2009, ORA2009 et OCA2010),
- d'un maximum de 1.140.684 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public,
- d'un maximum de 171.102 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension,
- d'un maximum de 196.500 actions existantes supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Un nombre maximum de 1.140.684 actions nouvelles sera mis à la disposition du public dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'Offre au Public ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et une Offre à Prix Ouvert ("OPO") et admis aux négociations sur NYSE Alternext Paris (avant exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

- Fourchette de prix indicative : **13,15 EUR - 15,15 EUR**

Clause d'extension: En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes pourrait être augmenté d'un maximum de 171.102 actions nouvelles complémentaires (la "Clause d'Extension").

Option de surallocation: Afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de mettre notamment en oeuvre des opérations de stabilisation, trois actionnaires de la société consentiront au garant (Bryan, Garnier & Co), une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions existantes représentant un maximum d'environ 15% de la taille de l'Offre, soit un maximum de 196.500 actions cédées supplémentaires (l' "Option de Surallocation").

Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par le garant, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la clôture de la

souscription soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 10 mars 2011 (inclus).

Les informations concernant les modalités de l'Offre sont fournies au public comme suit : un document de base a été enregistré par l'AMF le 18 janvier 2011 sous le numéro **I.11-002** et la note d'opération portant le visa **n°11-026** délivrée le 27/01/2011 sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), de NYSE Alternext (www.alternext.com) et de l'émetteur (www.tekka.com).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée : du 28/01/2011 au 07/02/2011 à 17h00 (heure de Paris)
Coordinateur Global Bryan, Garnier & Co
et Teneur de Livre:

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques et investisseurs personnes morales , fonds communs de placement.
Durée : du 28/01/2011 au 07/02/2011 à 17h00 (heure de Paris)

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, **le nombre définitif d'actions allouées en réponses aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes**, avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation. **Il pourra être augmenté par prélèvement sur le PG ou réduit dans les limites de l'article 315-35 du règlement général de l'AMF.**

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- ☒ Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 1.000 titres inclus.
- ☒ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 1.000 titres .

Chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 1 action. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans indication de prix et seront réputés stipulés au prix de l'Offre.

Le résultat de l'Offre ainsi que les conditions de négociation du 14/02/2011 feront l'objet d'un avis d'Euronext Paris S.A. publié le 08/02/2011.

Garantie de placement: Le placement des actions ne fera pas l'objet d'une garantie irrévocable de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Le début des négociations des titres sur NYSE Alternext Paris n'interviendra qu'à l'issue du délai de règlement livraison. Dans le cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues à condition que celles-ci atteignent 75% du montant initialement prévu. Si ce seuil de 75% n'était pas atteint, l'opération serait annulée.

Libellé et transmission des ordres: les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 07/02/2011 à 17h00 (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir **dans SCORE au plus tard le 08/02/2011 avant 10h00 (heure de Paris)** les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.**

Utilisation de l'outil SCORE: Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 03/02/2011). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

Conditions d'exécution des ordres: Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 08/02/2011. Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être

satisfaits. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : Les opérations de règlement-livraison des négociations du 08/02/2011 seront effectuées au moyen du service de livraison RGV entre d'une part Société Générale Securities Services (affilié 042) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 11/02/2011. L'ensemble des instructions devra être introduit dans le système au plus tard le 10/02/2011 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 08/02/2011. **Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 08/02/2011 seront annulées.**

B) Nombre total de titres admis sur le marché

Le nombre maximum d'actions admises sur NYSE Alternext à Paris est de **4.261.131 actions**.

C) Admission aux négociations des actions émises par TEKKA GROUP

Euronext Paris S.A. fait connaître qu'à partir du 08/02/2011, les actions de TEKKA GROUP telles que décrites ci-dessous seront cotées sur NYSE Alternext à Paris. **Les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système de cotation à partir du 14/02/2011 sur une seule ligne de cotation "TEKKA GROUP" sous le code "TEKKA GROUP", code ISIN FR0010999425 et mnémonique ALTKA.**

Pré-ouverture du marché : **7h15 (heure de Paris)**
Ouverture : **09h00 (heure de Paris)**
Cours de référence : **Prix de l'OPO soit entre 13,15 EUR et 15,15 EUR**
Seuil de cotation : **Fixé à +/-10% du cours de référence**

Principales caractéristiques des titres admis:

Nombre de titres à admettre: 4.261.131 (maximum)
Valeur nominale: 0,20 EUR
Prix d'émission: entre 13,15 EUR et 15,15 EUR
Jouissance: 01/04/2010
Forme des titres: Nominatif ou au porteur
Listing Sponsor: Bryan, Garnier & Co
Service financier: Société Générale Securities Services (042)
Secteur ICB: 4537 Fournitures Médicales

Cotation:

Groupe de cotation:	E2	Cotation:	Continu
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	Non
Garantie R/L:	Oui	Dépositaire local:	Euroclear France
Animateur de marché:	-		

Libellé:	TEKKA GROUP	Code CFI:	ESVTFN
ISIN:	FR0010999425	Code Euronext:	FR0010999425
Mnémonique:	ALTKA		

D) Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO :

- Chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 1 action ;
- Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- S'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres ;
- Chaque membre d'un foyer fiscal pourra transmettre un ordre. L'ordre d'un mineur sera formulé par son représentant légal ; chacun de ces ordres bénéficiera des avantages qui lui sont normalement attachés ; en cas de réduction, celle-ci s'appliquera séparément aux ordres de chacun desdits membres du foyer fiscal ;
- Le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO ;
- Au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur ;
- Les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre ;
- Les ordres pourront être servis avec réduction ;
- Les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées au paragraphe 5.3.2 de la Note d'Opération visée.
- Les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou de l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris S.A. se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris S.A. se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

OPO procedure

Subscription open for: Retail investors, legal entities, investment clubs and certain UCITS
Dates: From 28/01/2011 to 07/02/2011 at 5:00 pm CET

Based on demand, and if demand permitting, **the numbers of shares allocated to the OPO will be at least equal to 10% of the total number of shares offered** (before exercising the Extension Option and the Over-allotment Option). **The number of shares offered within the OPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF.**

Purchase orders can be divided in the following portions:

☒ A1 order portions : 1 to 1,000 shares inclusive

☒ A2 order portions: more than 1,000 shares

Each order shall be comprised of a minimum number of 1 share. Orders will be stated in terms of number of shares, without any limitation in price and will be deemed to be stipulated at the Offer price.

The result of the Offer as well as opening trading conditions on 14/02/2011 will be announced by Euronext Paris S.A. in a separate corporate event notice to be issued on 08/02/2011.

Underwriting: The underwriting of new shares does not constitute an irrevocable guarantee ("garantie de bonne fin irrévocable") within the meaning of the article L.225-145 of the French Code de Commerce. Therefore, the trading of the company's shares on Alternext Paris will only begin after the settlement and delivery of new shares has taken place. If 75% of the share capital increase would not be achieved then the Offer as well as the subscription orders would be cancelled.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to market members on 07/02/2011 by 5:00 pm (CET) at the latest. Market members will transmit subscription orders of their clients **in SCORE on 08/02/2011 at 10:00 a.m. (CET) at the latest. Orders presented after the time limit won't be registered.**

Use of SCORE: Any request for access must be sent to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 03/02/2011). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

Execution of orders: Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 08/02/2011 only. A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions in case all orders cannot be fulfilled. In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: Settlement/delivery of 08/02/2011 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV between Société Générale Securities Services (affiliated 042) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 11/02/2011. All instructions should be entered in the system on 10/02/2011 by 12:00 am (CET). The trading day shown on instructions will be 08/02/2011. **It is specified that, in case of cancellation of the deal, the settlement/delivery operations of trading of 08/02/2011 will be cancelled.**

B) Total number of shares listed

The maximum number of shares admitted to listing on NYSE Alternext in Paris is **4,261,131 shares**.

C) Listing of the shares issued by TEKKA GROUP

Euronext Paris S.A. announces that, from 08/02/2011, the ordinary shares issued by TEKKA GROUP as described below will be listed on NYSE Alternext in Paris. **The first trading of new and existing shares**

will take place on the trading system as from 14/02/2011 on a single quotation line 'TEKKA GROUP' under the code 'TEKKA GROUP', ISIN code 'FR0010999425' and trading symbol 'ALTKA'.

Pre trading opens at: **7:15 am (CET)**
Trading opens at: **9:00 am (CET)**
Reference price: **OPO Price, i.e. between EUR 13.15 and EUR 15.15**
Trading threshold: **+/-10% of reference price**

Main characteristics of the securities to be listed:

Number of securities to be listed: 4,261,131 (maximum)
Nominal value: EUR 0.20
Issue price: between EUR 13.15 and EUR 15.15
Dividend due date: 01/04/2010
Form: Bearer or registered
Listing sponsor: Bryan, Garnier & Co
Financial service: Société Générale Securities Services (042)
ICB sector: 4537 Medical Supplies

Quotation:

Trading group:	E2	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depository:	Euroclear France
Liquidity provider:	-		

Product name:	TEKKA GROUP	CFI code:	ESVTFN
ISIN:	FR0010999425	Euronext code:	FR0010999425
Symbol:	ALTKA		

D) Special conditions applicable to orders placed:

- Each order shall be comprised of a minimum number of 1 share;
- Clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries;
- Every member of a tax household will be entitled to place orders. The order from a person under 18 must be placed by his legal representant. In case of reduction, orders from the same tax household will be treated separately;
- Any investor (individual or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered in the OPO;
- In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number;
- Orders will be expressed in number of shares without any indication of price and will be deemed to be specified at the final Offer Price;
- Orders may be served in part or reduced;
- Orders are irrevocable, subject to indications expressed in the 5.3.2 section of the "note d'opération";
- Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- Account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.
